

Le DG du FMI félicite SM le Roi pour les réformes constitutionnelles annoncées dans le discours du 9 mars

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 07-04-2011 23:46:11

Le Directeur Général du Fonds monétaire international (FMI), Dominique Strauss-Kahn, a félicité SM le Roi Mohammed VI pour les réformes constitutionnelles annoncées dans le discours royal du 9 mars, notant que cette décision "va dans la bonne direction".

"Je tiens à féliciter SM le Roi Mohammed VI pour cette décision opportune", a déclaré M. Strauss Kahn, lors d'une rencontre, mercredi, avec des représentants de la presse arabe accrédités à Washington, faisant observer que les mouvements de protestation au Maroc "étaient de moindre ampleur que ceux que connaissent d'autres pays de la région arabe".

Pour le Directeur Général du FMI, l'annonce par le Souverain de profondes réformes constitutionnelles "constitue un pas très important qui a été franchi, et exactement la décision idoine qu'il fallait prendre", estimant que lesdites réformes répondent aux aspirations du peuple marocain à davantage de démocratie.

Ces réformes constitutionnelles, rappelle-t-on, visent notamment la consécration constitutionnelle de la pluralité de l'identité marocaine, la consolidation de l'Etat de droit et des institutions, une justice élevée au rang de pouvoir indépendant, la consolidation du principe de séparation et d'équilibre des pouvoirs, un parlement issu d'élections libres, et un gouvernement élu, émanant de la volonté populaire exprimée à travers les urnes.

Ces réformes se fixent également pour objectifs la consécration du principe de nomination du premier ministre au sein du parti politique arrivé en tête des élections de la Chambre des représentants et sur la base des résultats du scrutin, le renforcement du statut du Premier ministre en tant que chef d'un pouvoir exécutif effectif et la constitutionnalisation de l'institution du Conseil de gouvernement.

Elles ambitionnent, en outre, le renforcement des organes et outils constitutionnels d'encadrement des citoyens, la consolidation des mécanismes de moralisation de la vie publique et la constitutionnalisation des instances en charge de la bonne gouvernance, des droits de l'Homme et de la protection des libertés

MAPF